



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les vétérinaires et les techniciens sanitaires apicoles TSA : État des lieux du maillage sanitaire

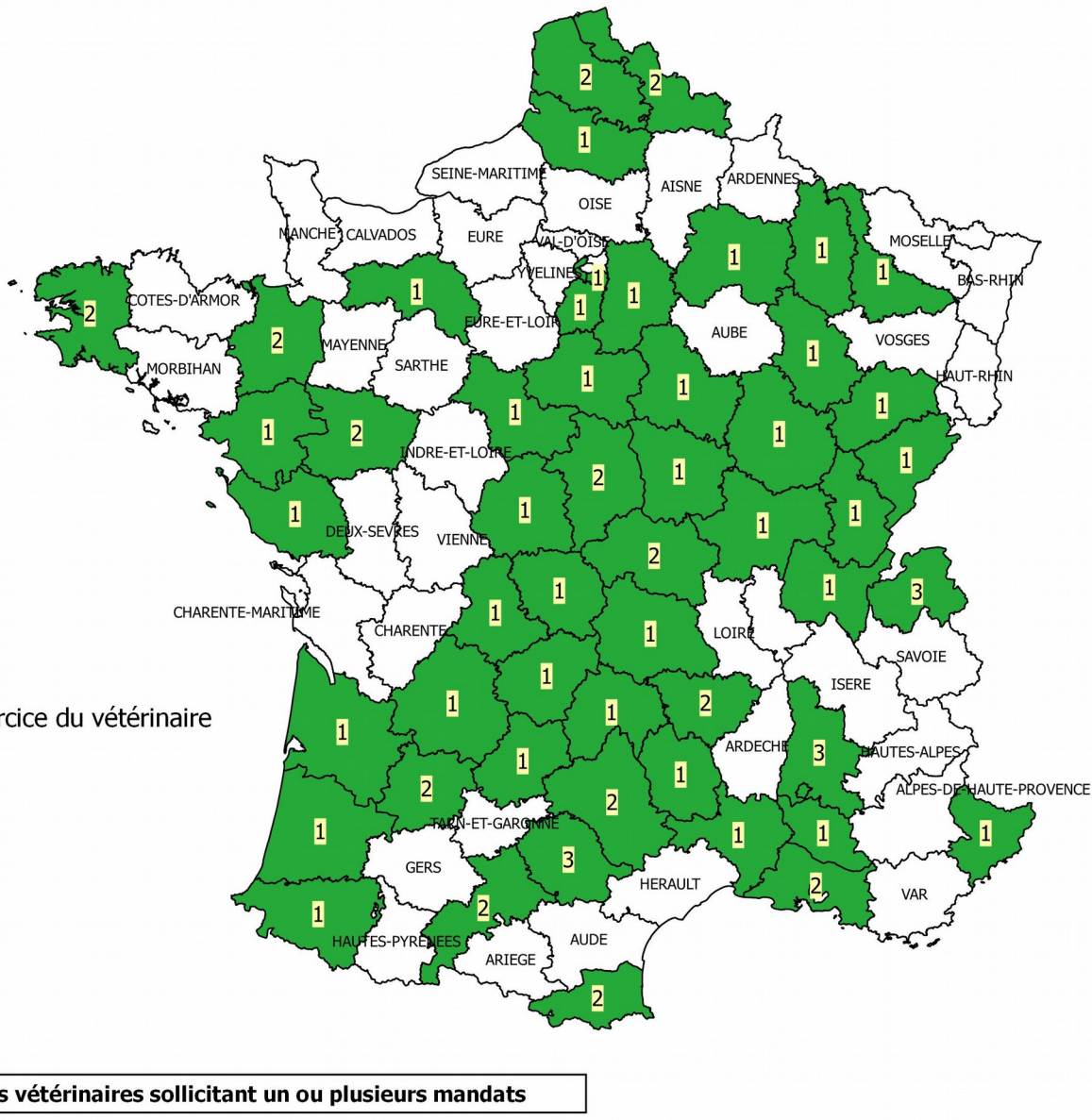
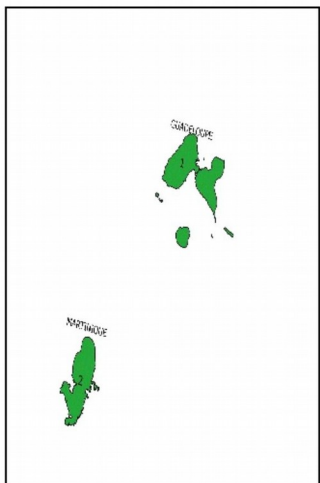
Paris, le 14 mars 2018

Etat des lieux : vétérinaires mandatés

- **152 vétérinaires mandatés avec DIE: nommés par le Préfet sur appel d'offre (NS DGAL DGAL/SDSPA/2016-233 : missions des vétérinaires et techniciens sanitaires apicoles (TSA) du 15/03/2016**
- **238 mandats délivrés**
- **92 départements (2 DOM), de 1 à 6 vétérinaires mandatés/Département**

Formation : DIE ou VAE sur la base du DIE

Liste disponible : <http://agriculture.gouv.fr/tous-les-etablissements-agrees-certifies-et-autorises-de-la-dgal>



 département d'exercice du vétérinaire

départements d'exercices des vétérinaires sollicitant un ou plusieurs mandats

État des lieux des TSA disponibles

- **Bilan des formations FNOSAD au 31/12/2017** : 402 attestations délivrées (Ex ASA régularisé + nouveaux TSA)
- **Bilan ONIRIS depuis 2015 au 31/12/2017** : 16 CTSA (VAE?)
- **Bilan des conventions Vétérinaire-TSA** : 9 conventions
-

Constats :

- Manque de TSA formés ?
- Des TSA formés mais non visibles ?
- Difficultés de mise en place du dispositif vétérinaires-TSA ?
- Des difficultés liées au statut juridique des liens entre vétérinaire et TSA ?

Risques : maillage insuffisant du territoire

Les travaux en cours

➤ Réunion DGAL-DGER, le 11 janvier 2018 :

• Formalisation de la reconnaissance des TSA

Objectifs : des troupes visibles par les apiculteurs, les vétérinaires et les services de l'État et facilement mobilisables en cas de besoin. **Action** → Liste des TSA formés consultable sur le site de la FNOSAD

• Formations

(les indicateurs du suivi national de la formation = mesurer l'avancement = évaluer la qualité et les résultats = répondre au besoins). **Action** → FAM, indicateurs PAE : I.impact (nombre apiculteurs formés, I.réalisation (dépenses) et I.résultats (nombre de jours de formation)

➤ Il reste :

• Dispositif de mandatement : Faciliter/insister les appels à candidatures

• Dispositif de conventionnement vétérinaires-TSA → SNGTV-CNOV-DGAL

- les freins juridiques

- le suivi (indicateurs de performance ex : au niveau régional, le nombre de conventions vétérinaire-TSA/nombre de ruchers ou ruches)

• **Autres pistes à identifier** : → Echanges préalables avec les DDecPP, PR et correspondants DRAAF apiculture, SNGTV, FNOSAD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci